

Ronde 30 Jun.
64

N. 353.
A Paris ce 24 Juin 1664

Monsieur.

J'ay veu par la lettre qu'il vous a pleu me faire
l'honneur de m'escrire du 19^e du courant comme
vous avez receu celle ou je vous rendois compte de
mon voyage de Fontenelleau; Me ne scaurois,
excuser mon imprudence d'y auoir oublie la date —
Et vous avez eu la bonte de ly suppleer par ces —
circonstances du temps qui y estoit marquées, elle
estoit en Monsieur du 18^{eme} du courant; Me ne
manquerai point a me donner l'honneur de faire
scauoir fort fidellement a J. A. Madame ce qui —
se passera de nouueau d'ord en auant; Quant a —
present ie n'ay rien a adjoüter a ce que ien ai —
escriit Me s'pere que dans la sepmaine prochaine
i'aurai occasion de reprendre mes insitances car
on ma escriit de la Drouinee que en. de Bezons —

en estoit parhi pour se rendre a la Cour, on m'a mesme
marqué qu'il devoit passer a Bail qui est un vilage
en viuaresz aller par le chemin de Paris dont les
de Beauregard est seigneur, Je n'ai peu scavoir
precisement quel en est le motif si ce n'est que ledit
de Beauregard qui est aller de ses amis comme il vous
est cogneu l'en a prie; Mais qu'il sera arrive ie me
rendrai aupres de lui et lui ferai cognoistre qu'il
a este surpris lors qu'il a donne son aduis et que
quarante quatre chef d'informations ou il y entre de
presque de toute sorte de crimes ne scauroint estre
eludez par une reprimende; j'adiouterai mesme que
cette sorte de reparation est plus injurieuse et donne
plus legitime sujet de plainte que tous ces crimes effectif.
enfin ielui dirai les choses de la facon qu'il faut les
dire; sur tout Monsieur ielui representerei le
fait de la monoye et puis qu'il nen a pas dit son
sentiment ie le prieirai de le vouloir dire a Mons.
Colbert selon la Justice et la conscience. Monsieur
Collagnez pere de Mons. l'abbé m'a promis de m'y aider
et comme il a beaucoup d'accez aupres de lui et que
d'ailleurs j'ai l'honneur de luy estre allez cogneu ioyeroit

esperer qu'on se pourroit promettre quelque bon succès —
de son entremise touchant lad. monoye si je n'avois
cogneu que la fermeté de M^r. Colbert est une pure
opiniastreté dont il ne demord pas aisément, Je
n'avois pas attendu que vous traitassiez autrement que
vous avez fait son procédé et je vous avois qu'il me
surprit beaucoup d'autant mieux qu'il m'estoit cogneu
que le Roy avoit souvent mesmes tout fraichement
protellé qu'il ne vouloit point faire aucun acte de
jurisdiction dans la Principauté, cest ce que ie
faisois surtout comprendre au M^r. de Beyons qui ne
pourra l'ignorer puis que les ordres lui en ont esté
adressés. J'avois cogneu la difference qu'il y a des
fleurs de Lis au fleur de Lis mais cette difference —
nempesche pas ce me semble que les empreintes des pieces
de S^r. d'orange et de France ne soient fort semblables —
et un peu plus qu'elles ne deuroient l'estre et cest ce qui
me porta a dire a M^r. de Lionne, qu'on devoit delivrer
au parlement d'orange a inger de cette fraude; car —
si la chose avoit esté réglée de la façon nous aurions
obtenu au fonds ce que nous desirions le plus qui —
estoit de reparer l'entreprinze faite sur les droits de

Souveraineté de S. A. par l'arrest du Con^{seil} du Roy -
Car cela est de la dernière importance et pour le passé -
et pour l'avenir; D'ailleurs je voyois qu'il n'estoit pas -
en nostre pouuoir d'obtenir jamais le dedomagement
soit de en^{vers} le Prince ou des fermiers et enon^{vers} -
de Lione sen estoit assez ouvertement expliqué a moy -
lors qu'il m'auoit dit que en^{vers} de Gau auoit eu les 60000
en facon que je creus qu'il n'insister pas a ce -
dedomagement cela pourroit faciliter le principal
et en effect enon^{vers} de Lione donna les mains a cet
expédient et creut que la chose estoit faisable; Mais
enon^{vers} Colbert me traita brusquement lors que je lui
parlai de quelque ressemblance entre les pieces de S. R.
et me dit par deux fois que leur coin estoit la mesme
chose sans uoloir en ouir la difference. Vous
mauier fait l'honneur de me dire auant vostre depart
comme dans le conseil de S. A. vous auiez opiné -
au tresfois de changer le coin de la d^e monoye -
et c'estoit sans doute tres sagement comme on
peut surtout le juger par ce qui en est arriué; Car
il ne suffit pas ce me semble que les essayeurs -

ou autres personnes Lettrees cognoissent la difference
des fleurons et des lis. et il faut que ce soit le peuple
et ceux parmi lesquels principalement la monoye a
cours; cette raison doit estre receue d'autant mieux
que les armes de Mons^r le Prince d'Orange ni celles
de la principaute n'ont jamais este des fleurons -
et qu'on peut soupconer avec aparence qu'on ne les a -
empreints a la monoye d'Orange que pour ~~les~~ faire
ressembler a celle de France soit dans le Royaume
soit dans le pays estrangers; aussi auois je dit sur
ces considerations qu'on feroit de la part de S. M.
ce qui seroit juste et raisonnable, mais il seroit -
fort a souhaiter qu'on nous montrat enfin le chemin
de la Justice et de la raison et que sans s'amuser -
a debatre chaque en heprince en particulier on -
rendit a Cesar ce qui est a Cesar; Je me prepare
fort a le dire de cette facon soit a en^r. l'intendant
soit a Mons^r de Lionne que je reverrai toutes les fois -
que je pourrai sans l'importuner, Je ne scai si se -
ra souvenu de l'arrest de Beauregard comme il -
vous auoit escrit et comme je l'en priois ^{en} solliciterai
l'expedition afin que S. M. puisse retirer les 20000 tt -

On me dit que en^r. de Gau auroit eu quelque charge
de commandement dans l'armée navale ce qui l'engagera
à un plus long voyage et tandis qu'il sera absent
il pourroit bien estre que en^r. Colbert ne voudra rien
conclurre surtout sur le fonds; Mais comme de
Roy à Roy on écoute mieux les raisons j'espère aussi
qu'avant vostre départ vous cueillirez les fruits de vos
soins et de vos peines et qu'avec vostre personne vous
aporterez de quoi faire cesser toutes nos plaintes. —
Je suis avec toute sorte de passion respectueuse.

Montieur.

Vostre très humble et très
obéissant serviteur

Guirard.

le
aga
t
ien
le
li
rol
ru

11200

362

